

Nombre de conseillers	En exercice : 33	Présents : 27	Votants : 31
Date de la convocation : 16/03/2023			
<b>Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal</b> <b>Séance du Conseil Municipal du 22/03/2023</b>			
<b>Membres présents :</b> CHAPLET Olivier, DUVAL Jean-Louis, PECULIER Charlyne, REALINI François , PREVOT Isabelle, HEESTERMANS Jacques, FAYAT Marie Annick, BELHOMME Jean-Michel, BOSSAERT Alexina, NALINE Stefanie, BERTRAND Michel, PAGES Caroline, DEVAUX Etienne, , FARCY Jean-Luc, GRYMOMPRESZ Martine, ORLANDO Dominique, GOUBERT Fanny, GATUINGT Jean-Christophe, Rose-Marie ZAURIN, POIRIER Vijay, DUCRET Frédérique, PIOLLET François, LE MENTEC Yannick, SABAS Marvin, MARCHETTI Xaviera, FAVRE Julien, COTTALORDA Bruno			
<b>Membres ayant donné un pouvoir :</b> M CHEVALLIER à M BELHOMME Mme LE GALLOUDEC à Mme PECULIER Mme LAFUMA à Mme BOSSAERT M BOSQUILLON à Mme MARCHETTI Mme LABERTRANDIE à M FAVRE			
<b>Membre excusée :</b> COGET Charline			
<b>M. HEESTERMANS</b> est nommé Secrétaire de séance			

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux mars, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Chipping Sodbury en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier CHAPLET, Maire.

**OBJET : FINANCES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Monsieur Jean-Louis DUVAL, Maire-Adjoint en charge des Finances, présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2022 contenu dans la note de présentation jointe. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022. Toutefois, le décret n° 80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2023 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par le Maire après transmission du Compte de Gestion par le comptable du Trésor Public, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivant l'exercice, le vote devant intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ».

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DUVAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

Vu la présentation en Commission « Finances, Administration générale, Ressources Humaines » réunie le 15/03/2023,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Maire s'étant absenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, provisoirement présidé par Monsieur Jean-Louis DUVAL, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des Finances,

**ADOpte** le Compte Administratif 2022 et ses résultats comme suit :

**RESULTAT BUDGETAIRE 2022**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2021</b>	<b>2 023 335,27 €</b>	<b>234 914,73 €</b>	<b>2 258 250,00 €</b>
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	352 000,00 €		352 000,00 €
<b>EXERCICE 2022</b>			
RECETTES	12 314 056,40 €	3 147 622,58 €	15 461 678,98 €
DEPENSES	12 191 566,31 €	2 834 805,69 €	15 026 372,00 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>122 490,09 €</b>	<b>312 816,89 €</b>	<b>435 306,98 €</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>1 793 825,36 €</b>	<b>547 731,62 €</b>	<b>2 341 556,98 €</b>
R.A.R. dépenses		538 229,57 €	538 229,57 €
R.A.R. recettes		295 822,80 €	295 822,80 €
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>1 793 825,36 €</b>	<b>305 324,85 €</b>	<b>2 099 150,21 €</b>

**Fait et délibéré ce jour à la majorité des suffrages exprimés**

**Ont voté CONTRE : M. BOSQUILLON, Mme MARCHETTI, M. FAVRE, Mme LABERTRANDIE, M. COTTALORDA**

Les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents pour copie conforme.

Secrétaire de séance,

Jacques HEESTERMANS

Le Maire,

Olivier CHAPLET